

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entrer en formation **Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale** à l'IRTS Hauts-de-France.

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche d'inscription (à nous retourner) ;
- une attestation de dépôt de dossier (à nous retourner) ;
- le règlement d'admission (conditions d'inscription et déroulement des épreuves) ;
- un document pédagogique relatif à la formation (métiers, formations, allègements et dispenses).

Le dossier d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France
Service Admission / Information
Parc Eurasanté Est
Rue Ambroise Paré – BP 71
59373 LOOS CEDEX



2 rentrées possibles : en Janvier et Octobre de chaque année.

- ▶ **Janvier 2021** pour les titulaires du CAFERUIS, du CAFDES ou du DSTS.
- ▶ **Octobre 2021**
- ▶ **Janvier 2022**

Dates de dépôts de dossier :

Pour une rentrée en Janvier 2021 :	Pour une rentrée en Octobre 2021 ou Janvier 2022 :
Lundi 12 Octobre 2020	Lundi 1er Février 2021
Mardi 1er Décembre 2020	Lundi 29 Mars 2021
	Mardi 1er Juin 2021
	Lundi 23 Août 2021
	Lundi 11 Octobre 2021
	Jeudi 2 Décembre 2021

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu et toute enveloppe insuffisamment affranchie ne sera pas acceptée.

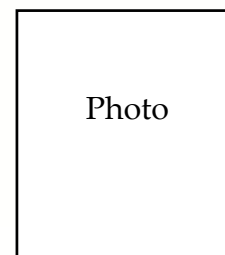
Une convocation vous parviendra environ 10 jours avant la date de l'épreuve orale d'admission. Si durant cette période vous n'avez toujours rien reçu, veuillez nous contacter au 03 20 62 53 78 ou par mail à : sbuche@irtshdf.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service Admission / Information



DOSSIER DE CANDIDATURE
DEIS 2020
Diplôme d'Etat en Ingénierie Sociale



Cochez la rentrée de votre choix :

- Pour une rentrée en Janvier 2021**
(pour les personnes titulaires du CAFERUIS, CAFDES ou du DSTS)
- Pour une rentrée en Octobre 2021**
- Pour une rentrée en Janvier 2022**

I – Identité du Candidat :

Nom : Prénom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Sexe masculin féminin Nationalité :

Age : ans Date de naissance :

Situation familiale : seul(e) sans enfant(s) couple sans enfant
 seul(e) avec enfant(s) couple avec enfant(s)

II – Adresse :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Fax : Email :

N° de Sécurité Sociale (si vous avez déjà travaillé) :

Situation de handicap reconnue : Oui Non

Handicap A – Auditif M – Moteur V – Visuel
 AV - Auditif Visuel MV - Moteur Visuel AM - Auditif Moteur
 T - Auditif Moteur Visuel XX – Autres

III - Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour toute inscription

- le dossier d'inscription dûment complété et signé,
 - l'attestation de dépôt de dossier complétée,
 - la photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité ;
 - 1 chèque de 130 euros, libellé à l'ordre de l'IRTS ;
 - 3 enveloppes (format 23X16) affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre nom et adresse ;
 - 1 enveloppe affranchie à 4,20 euros à votre nom et adresse ;
- et en référence au document joint (§ 2-2 et § 2-4) :
- une photocopie du diplôme permettant votre inscription ;
 - une attestation d'employeur précisant votre expérience professionnelle et votre ancienneté ;
 - un curriculum vitae détaillé en 3 exemplaires, non agrafés ;
 - 3 exemplaires d'une note dactylographiée qui devra comprendre :
 - * l'analyse de votre parcours,
 - * la synthèse des compétences développées,
 - * l'analyse du choix de la formation en DEIS, ce que vous en attendez, les compétences que vous souhaitez développer,
 - * votre projet professionnel,
 - * une question que vous souhaitez travailler lors de la formation (dans le cadre du mémoire par exemple).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

IV - Situation à l'entrée en formation :

Salarié

Secteur d'activité : Social Animation Santé
 Autre (préciser) :

Fonction :

Votre employeur :

Nom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

V - Expérience professionnelle (attestations employeur obligatoires) :

Dans le secteur social :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

Autres secteurs :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

Demandeur d'emploi

Inscription au Pôle Emploi : **Oui** **Non**

Si oui, joindre la photocopie de votre carte Pôle emploi et complétez ci-dessous :

N° Identifiant :

Nom du référent :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Demandeur d'emploi de longue durée : **Oui** **Non**

Indemnisation par Pôle Emploi : **Oui** **Non**

Si oui, complétez ci-dessous :

N° Identifiant :

Nom du référent :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Autre situation, laquelle ?

IV – Diplômes, formation et situation actuelle (fournir les photocopies) :

Ces renseignements ont un caractère confidentiel. Ayez l'amabilité d'y répondre avec précision et très lisiblement.

BAC + 2 : DEUG BTS DUT Autre :

BAC + 3 : Licence Autre :

BAC + 4 et plus : Maîtrise Autre :

Pour les candidats salariés :

Etes-vous susceptible d'obtenir (1) :

Un financement employeur

Un CIF

Un financement personnel

Autre

Je certifie avoir pris connaissance de la totalité du dossier, en acceptant tous les termes, et je certifie également que toutes les informations dont j'ai fait état sont justes.

J'accepte, par ailleurs, que mon nom et mes coordonnées figurent sur les fichiers informatiques utilisés pour la constitution des différentes listes de candidats.

Conformément au Règlement Européen sur la protection des données, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez à tout moment nous envoyer une demande d'exercice de droits à l'adresse suivante : contact@irtshdf.fr

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e)

(1) : Mettre une croix dans la case correspondante

Cadre réservé IRTS

N° dossier

Date enregistrement

Cette attestation est à compléter par le candidat.
Elle sera retournée après enregistrement du dossier et sera à conserver par le candidat.

ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER 2021

L'Institut Régional du Travail Social certifie que

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code Postal Ville

Tél. :

a déposé un dossier de demande d'admission pour la formation au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).

Le Service Admission / Information

IRTS Hauts-de-France
Rue Ambroise Paré
BP 71
59373 LOOS CEDEX

REGLEMENT D'ADMISSION - DEIS -

1] LES TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE

Le règlement d'admission concernant les candidats à une entrée en formation préparant au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale est conforme :

- au décret n° 2006-770 du 30 juin 2006 ;
- à l'arrêté du 2 août 2006 ;
- à la circulaire DGAS/SD4A/2006/379 du 1^{er} septembre 2006.

2] LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

a - Peuvent se présenter à la procédure d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme au moins de niveau II, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles : [Pour mémoire, cet article stipule que « *les formations sociales contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non-salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations et dans la promotion de la cohésion sociale et du développement social* »].
- Etre titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'état ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 5 ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau I.
- Etre titulaire d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles **et** justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.
- Etre titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles à un niveau au moins égal au niveau III **et** justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.
- Etre titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'état ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 3 ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles à un niveau au moins égal au niveau II **et** justifier de 3 ans d'expérience dans le domaine de l'intervention sociale.
- Appartenir au corps des directeurs des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou au corps des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire **et** justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

A noter : les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger doivent fournir une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

b – Tous les candidats doivent **obligatoirement** satisfaire à l'épreuve d'admission qui précède l'entrée en formation.

c – Des dispositions particulières sont prises pour les candidats ayant emprunté la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

3] L'INFORMATION DES CANDIDATS

Une réunion d'information sera organisée sur le site Métropole Lilloise de l'IRTS Hauts-de-France avant chaque début de procédure d'admission (*Cf. planning*).

Cette réunion a pour but de les informer sur :

- le DEIS et son référentiel professionnel ;
- l'organisation de la formation théorique et pratique préparatoire au diplôme ;
- le projet pédagogique de l'établissement ;
- la procédure d'admission à la formation.

4] LA PROCEDURE D'ADMISSION

Cette procédure comprend :

- La constitution par le candidat d'un dossier d'admission comportant, entre autres, les pièces justifiant que les conditions d'inscription réglementaires sont respectées, un curriculum vitae avec une photographie **et un texte, dactylographié, de présentation du parcours professionnel du candidat de 8 à 10 pages² (le tout en 3 exemplaires non agrafés)**.
- Un **entretien** fondé, d'une part, sur l'analyse par le candidat d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme (production de connaissances, conception et conduite d'actions, communication et ressources humaines) et, d'autre part, sur le texte de présentation dont il a été question ci-dessus.

5] L'ENTRETIEN D'ADMISSION

a - L'entretien a pour objectifs d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression du candidat ainsi que la correspondance de son projet de formation et de ses centres d'intérêts principaux avec les objectifs de la formation. Il est mené conjointement par un cadre dirigeant ou un cadre développeur du secteur social ou médico-social et par une personnalité du système de formation des travailleurs sociaux, du secteur social, médico-social ou sanitaire, de niveau I, ou un universitaire.

Les appréciations, émises par chaque évaluateur séparément, sont portées sur une grille d'évaluation qualitative à partir des critères généraux suivants :

- Capacité à conceptualiser, à conduire une analyse, une réflexion critique ;
- Capacité à communiquer, à structurer le propos, à argumenter ;
- Capacité à présenter ses motivations pour la formation ;

¹ Cette attestation doit indiquer le nombre d'années d'études post secondaires nécessaires pour obtenir le diplôme. Elle peut être établie, à la demande du candidat, soit par le rectorat de son lieu de résidence, soit par l'autorité compétente du pays d'origine qui a délivré le diplôme (dans ce cas, si ce document est en langue étrangère, il doit être accompagné de sa traduction en langue française).

² Les normes à respecter pour ce texte personnalisé de présentation du parcours professionnel sont les suivantes : volume de 8 à 10 pages en format A4 (hors page de garde, le cas échéant) ; marges du document : 2,5 cm ; police de caractères laissée au libre choix du candidat ; corps : 12 ; interligne : simple, ou 1,5 au maximum.

- Aptitude à suivre la formation jusqu'à son terme, notamment au regard de la compatibilité des engagements personnels et professionnels avec les engagements de la formation ;
- Capacité à se projeter dans les fonctions correspondant au référentiel du diplôme (expertise et conseil, conception et développement de projets, évaluation) ;
- Capacité d'adaptation, de créativité et d'organisation ;
- Maturité affective et contrôle de soi ;
- Intérêt pour la conduite d'études ou de recherches dans une perspective d'observation et de veille sociale ;
- Aptitude à établir des relations constructives, à animer des collectifs de travail ;
- Sensibilité au monde environnant économique, politique et social.

La prestation du candidat lors de l'entretien d'admission fait l'objet d'une appréciation suivie d'une proposition motivée d'admission ou de refus.

b - Avant de débiter l'entretien, par tirage au sort, le candidat hérite d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du DEIS. Il dispose de 30 minutes de préparation.

Modalités :

Durée de l'entretien : 45 minutes (10 minutes pour présenter l'analyse du texte d'actualité),
Frais d'inscription : 130 euros, payables avant l'épreuve orale d'admission.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.

6] L'ARRET DES LISTES D'ENTREE

L'ensemble des évaluations des candidats est soumis à une commission d'admission composée du Directeur Général de l'IRTS Hauts-de-France ou d'une personne ayant reçu délégation, du responsable de la formation et d'un représentant de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur partenaire. Cette commission arrête la liste des candidats admis à suivre, en tout ou en partie, la formation.

7] L'ENVOI DES RESULTATS

Le Directeur Général de l'IRTS Hauts-de-France communique à chaque candidat ses résultats, **uniquement par écrit** :

- En cas d'admission, un bordereau à retourner au centre de formation permet à la personne de confirmer son inscription en formation. L'entrée en formation s'effectue alors à la date initialement fixée par l'organisme de formation, chaque année, une fois le financement de la formation assuré.

Toutefois, compte tenu des délais parfois nécessaires pour que le candidat admis puisse obtenir son financement, la validité de son admission vaut également pour les 5 cycles suivants organisés par l'IRTS.

- En cas de refus, le candidat peut, par écrit et **dans un délai d'un mois**, solliciter un rendez-vous afin que lui soient communiqués les motifs de son échec.

8] LES REPORTS D'ENTREE

La réussite de l'épreuve orale d'admission permet aux candidats admis d'entrer en formation à la date initialement prévue par les organismes de formation.

Les demandes de report d'entrée devront être faites par écrit, accompagnées d'un document officiel qui en justifiera le motif. Elles ne seront acceptées qu'à titre dérogatoire. Ces reports pour l'entrée en formation ne pourront excéder une durée maximale de 5 ans.

**DIPLOME D'ETAT D'INGENIERIE SOCIALE
 - DEIS -**

1 - FINALITES DU DIPLOME – LES PROFESSIONS EXERCEES

Le DEIS atteste des compétences nécessaires pour exercer des fonctions d'**expertise**, de **conseil**, de **conception**, de **développement** et d'**évaluation** appliquées aux domaines des politiques et de l'intervention sociales.

Le DEIS répond aux besoins :

- de perfectionnement de l'encadrement, en termes de compétences analytiques et méthodologiques,
- de qualification de ceux qui postulent à des responsabilités, dans une perspective de développement organisationnel.

Les données du contexte actuel accroissent les besoins des organisations du secteur social et médico-social en **cadres managers** et **développeurs**. Ces cadres sont d'abord des **experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale**, mais leurs compétences peuvent être transférables dans le champ de la **formation**.

2 - LA FORMATION

2 - 1] Trois axes

Les interventions sont déclinées en 3 domaines de compétences qui correspondent à 3 fonctions.

<i>Les 3 domaines de compétences</i>	<i>Les 3 fonctions</i>
La production de connaissances	L'expertise et le conseil
La conception et la conduite d'actions	La conception et le développement
La communication, ressources humaines	L'évaluation

2 - 2] Trois domaines de compétences

Le référentiel comprend trois domaines de compétences liés chacun à une série d'activités-types.

- Domaine de compétences 1 : Production de connaissances

Réaliser des analyses contextualisées de problèmes complexes appliqués à une question sociale, un territoire, une organisation ; Construire un dispositif d'observation et de veille sociale ; Conduire des études ou des recherches,

- Domaine de compétences 2 : Conception et conduite d'actions

Réaliser des analyses prospectives ; Développer une ingénierie de projets ou de programmes ; Piloter des démarches évaluatives,

- Domaine de compétences 3 : Communication, ressources humaines ; Domaine de compétences transversales (à toutes les fonctions d'encadrement)

Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet, pour susciter le changement, pour favoriser la transmission des savoirs professionnels ; Promouvoir des processus formatifs pour développer les compétences individuelles et collectives ; Coordonner, animer et réguler des collectifs de travail ; Assurer la communication et l'information pour l'efficacité des actions et la diffusion des connaissances.

2 - 3] Trois domaines de formation

A l'IRTS Hauts-de-France, la formation est dispensée sur une amplitude maximale de 4 semestres et 2 mois. Elle comprend :

- **700 heures** d'enseignement théorique ;
- **175 heures** de formation pratique, sous la forme d'une « étude de terrain » organisée dans le cadre d'une convention de partenariat (entre le centre de formation et le site d'accueil) et d'une convention tripartite.

La formation est organisée en 3 domaines :

- Le domaine de formation 1 (300 heures) : **Production de connaissances** ;
- Le domaine de formation 2 (250 heures) : **Conception et conduite d'actions** + 5 semaines (175 heures) d'étude de terrain ;
- Le domaine de formation 3 (150 heures) : **Communications, ressources humaines**.

2 - 4] La validation des domaines de formation

Le domaine de formation 1 se valide par la production et la soutenance d'un mémoire de 90 à 120 pages. L'écrit est noté sur 20, coefficient 3, et l'oral est noté sur 20, coefficient 2.

Le domaine de formation 2 se valide par la production d'un rapport collectif, noté sur 20, coefficient 1, et par un oral individuel, noté sur 20 et coefficient 1.

Le domaine de formation 3 se valide à partir de la production d'un article relatif à l'une des 4 compétences du DC3 (10 000 à 12 000 signes), noté sur 20.

3 - Les allègements et dispenses possibles

Le domaine de formation 1 est composé :

- de l'UF 1-1 : Outils conceptuels d'analyse,
- de l'UF 1-2 : Langues, cultures et civilisations,
- de l'UF 1-3 : Démarches de recherche en sciences humaines et sociales.

Le domaine de formation 2 est composé :

- de l'UF 2-1 : Politiques sociales,
- de l'UF 2-2 : Epistémologie,
- de l'UF 2-3 : Ingénierie.

Le domaine de formation 3 est composé :

- de l'UF 3-1 : Gestion et dynamiques des ressources humaines,
- de l'UF 3-2 : Information et communication.

Selon les cas de figure, les allègements et dispenses de domaine de formation sont les suivants :

Domaines de formation du DEIS	Diplôme détenu		
	CAFERUIS	DSTS	CAFDES
DF 1 :			
- UF 1-1	Allègement 50%	Dispense	Allègement 50%
- UF 1-2	0	0	0
- UF 1-3	0	0	0
DF 2 :			
- UF 2-1	Allègement total	Allègement total	Allègement total
- UF 2-2	0	Allègement total	0
- UF 2-3	0	Allègement total	Allègement total
+ étude de terrain			
DF 3	Dispense	Dispense	Dispense
Total des allègements	235 à 285 h sur 875	700 h sur 875	345 à 445 sur 875

4 – Le coût de formation

Sur simple demande en ligne un devis sur lequel figure le coût de cette formation vous sera envoyé.

5 - Pour plus d'informations...

- Pour toutes questions d'ordre pédagogique ou financier, contacter aux heures d'ouverture de bureaux, du lundi au vendredi matin : Sylvie SYPER, secrétaire administrative et pédagogique par téléphone au 03.20.62.53.96 ou par mail : ssyper@irtshdf.fr

- Pour les questions d'admission, contacter aux heures d'ouverture de bureaux, du lundi au vendredi le Service Admission/Information par téléphone au 03.20.62.53.78 ou par mail : sbuche@irtshdf.fr

**CALENDRIER 2021
 DEIS**

	Pour la rentrée en Janvier 2021	Pour la rentrée en Octobre 2021 Ou Janvier 2022
Retrait des dossiers	A partir de Septembre 2020	
Réunions d'information collectives webinaires pour les candidats & les employeurs		Mardi 16 mars 2021 à 17h00 Mardi 1er juin 2021 à 17h00 Mardi 14 Septembre 2021 à 17h00
Dépôt des dossiers	Lundi 12 octobre 2020 Mardi 1er décembre 2020	Lundi 1er février 2021 Jeudi 1er avril 2021 Mardi 1er juin 2021 Lundi 23 août 2021 Lundi 11 octobre 2021 Jeudi 2 décembre 2021
Commission d'admission	Lundi 16 novembre 2020 – 9h30 Lundi 20 décembre 2020 – 9h30	Vendredi 26 février 2021 – 9h30 Lundi 17 mai 2021 – 9h30 Lundi 28 juin 2021 – 9h30 Jeudi 2 septembre 2021 – 9h30 Lundi 15 novembre 2021 – 9h30 Vendredi 17 décembre 2021 – 9h30

Pour tous renseignements :

**IRTS Hauts-de-France
 Service Admission / Information**

Parc Eurasanté Est
 Rue Ambroise Paré – BP 71
 59373 LOOS CEDEX

Tél : 03 20 62 53 85
 Mail : sbucho@irtshdf.fr